

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 88^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 16 JUIN 2022, À CHAPAIS

APPROUVÉ LE 18 AOÛT 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA 88^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 16 JUIN 2022, À CHAPAIS

PRÉSENTS

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton, <i>par vidéoconférence</i>
Dubé, Réal	secrétaire	Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lessard, Isabelle	1 ^{re} vice-présidente	Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

INVITÉS

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH
Lamothe, Denis	Député d'Ungava
Houde, Normand	Représentant du député d'Ungava

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances, <i>par vidéoconférence</i>
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Guy Lafrenière, agissant à titre de président du conseil d'administration, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 59.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guy Lafrenière fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, en y ajoutant le point 9.1.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la 87^e séance régulière tenue le 10 mai 2022
 - 3.2 Procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 9 juin 2022
4. Administration et finances
 - 4.1 Correspondance
 - 4.2 États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 mars 2022
 - 4.3 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 mars 2022
 - 4.4 États financiers vérifiés au 31 mars 2022
 - 4.5 Budget 2022-2023
5. Ressources humaines
 - 5.1 Politique de gestion des ressources humaines
6. Ententes et partenariats
 - 6.1 Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Priorités annuelles d'intervention 2022-2023
 - 6.2 Appel de projets pour la découvrabilité des contenus culturels numériques francophones
 - 6.3 Reddition de comptes FQIS 2021-2022
7. Programmes de soutien au développement social
 - 7.1 FQIS-079 – Prévenir les dépendances en stimulant les facteurs de protection chez nos jeunes – CHI
 - 7.2 PDC-081 – Journée découverte de l'univers médiéval – CHI
 - 7.3 PDC-082 – Les Veillées allumées – CHI
 - 7.4 PDC-083 – Pajegasque en fête – VAL
 - 7.5 PIEC-069 – Climatisation des locaux – LSQ
 - 7.6 PIEC-070 – Rénovation de la toiture - CHA
8. Programmes de soutien au développement économique
 - 8.1 FAHT-010 – Amélioration de l'expérience client – MAT
 - 8.2 PFC-017 - Financement
9. Divers
 - 9.1 Motion de félicitations à Mme Manon Cyr, récipiendaire du prix Francine-Ruest-Jutras
10. Questions du public
11. Prochaine séance
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA 87^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 10 MAI 2022

Le procès-verbal de la 87^e séance régulière tenue le 10 mai 2022 est déposé pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 87^e séance régulière tenue le 10 mai 2022 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 9 JUIN 2022

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 juin 2022 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-03

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 juin 2022 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. CORRESPONDANCE

La correspondance du 6 mai au 10 juin 2022 est déposée pour information.

4.2. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 MARS 2022

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 mars 2022, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-04

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 mars 2022, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 MARS 2022

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 mars 2022 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Isabelle Lessard, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-05

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 mars 2022 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2022

Les états financiers vérifiés au 31 mars 2022 sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-06

D'ADOPTER les états financiers vérifiés au 31 mars 2022 comme présentés;

D'AUTORISER le président et le trésorier à signer lesdits documents pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5. BUDGET 2022-2023

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-07

D'ADOPTER le budget 2022-2023 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-08

D'ADOPTER la Politique de gestion des ressources humaines avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ENTENTES ET PARTENARIATS

6.1. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 – PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2022-2023

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-09

D'ADOPTER les priorités annuelles d'intervention 2022-2023 comme présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. APPEL DE PROJETS POUR LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS CULTURELS NUMÉRIQUES FRANCOPHONES

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), l'Administration régionale Baie-James a mis de l'avant sa priorité 3 : agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'une des pistes d'actions associées à cette priorité touche la quantité et la qualité de l'information régionale diffusée à l'intérieur et à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE Wikipédia, Wikidata et Wikimedia Commons sont des sources d'information planétaire qui reposent sur la contribution d'individus;

CONSIDÉRANT QUE les réalités franco-canadiennes et celles des régions du Croissant boréal sont sous-représentées au sein de la communauté Wikipédia;

CONSIDÉRANT QUE le développement et la mise en œuvre de stratégies numérique amélioreraient et consolideraient la découvrabilité des données ouvertes et liées de la région sur Wikipédia.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-10

D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James à déposer un projet dans le cadre de l'appel de projets pour la découvrabilité des contenus culturels francophones, volet 1 : Développement et mise en œuvre de stratégies numériques de découvrabilité;

DE CONTRIBUER au financement du projet à hauteur de 5 770 \$;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. REDDITION DE COMPTES FQIS 2021-2022

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-11

D'ADOPTER la reddition de comptes du FQIS ainsi que toutes les annexes qui y sont liées dans le cadre de la l'Alliance pour la solidarité de la région Nord-du-Québec pour la période 2021-2022 comme déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

7.1. FQIS-079 – PRÉVENIR LES DÉPENDANCES EN STIMULANT LES FACTEURS DE PROTECTION CHEZ NOS JEUNES - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAJLCPES), l'objectif 1.1 - Développer des compétences et améliorer le pouvoir d'agir pour des personnes seules et les familles en situation de vulnérabilité et l'objectif 4.2 - Dynamiser et consolider des partenariats entre les divers acteurs locaux et régionaux afin d'assurer le partage d'information;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste notamment à informer les citoyens sur le thème de la dépendance en stimulant les facteurs de protection tout en valorisant les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra aux adolescents et aux parents de Chibougamau de connaître les services offerts à la Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau inc. et déstigmatiser l'organisme.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-12

D'OCTROYER à la Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau inc. une aide financière maximale de 25 581 \$ pour la mise en œuvre de son projet « Prévenir les dépendances en stimulant les facteurs de protection chez nos jeunes - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. PDC-081 – JOURNÉE DÉCOUVERTE DE L'UNIVERS MÉDIÉVAL - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT les nombreux partenariats communautaires et l'approche non stigmatisante adoptée pour rejoindre la clientèle cible;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative permettra aux participants de briser l'isolement, de tisser des liens intergénérationnels, en plus d'atténuer leurs préjugés basés sur l'âge ainsi que sur le statut social.

Sur proposition de Mme Isabelle Lessard, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-13

D'ACCORDER à la Coopérative de Solidarité Nord Médiévale une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Journée découverte de l'univers médiéval - CHI - CHA »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. PDC-082 – LES VEILLÉES ALLUMÉES – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la programmation favorise l'accès à la culture et à la connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à accroître l'ouverture sur le monde, l'engagement citoyen et la sensibilité à l'action communautaire;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative permet de bonifier l'offre d'activités socioculturelles de la région.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-14

D'ACCORDER au Centre d'études collégiales à Chibougamau une subvention maximale de 9 960 \$ pour la réalisation de son projet « Les Veillées allumées - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. PDC-083 – PAJEGASQUE EN FÊTE - VAL

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative favorise les échanges intergénérationnels et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la troisième priorité annuelle d'intervention de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) qui est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-15

D'ACCORDER au Camping du Lac Pajegasque une subvention maximale de 6 880 \$ pour la réalisation de son projet « Pajegasque en fête »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. PIEC-069 – CLIMATISATION DES LOCAUX – LSQ

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la climatisation des locaux incitera la clientèle à participer aux activités estivales contribuant ainsi à la pérennité des activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la troisième priorité annuelle d'intervention de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) qui est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-16

D'ACCORDER au Club de l'Âge d'Or « Les Amants du Bel Âge » une subvention maximale de 9 900 \$ pour la réalisation de son projet « Climatisation des locaux - LSQ »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6. PIEC-070 – RÉNOVATION DE LA TOITURE - CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet est essentiel au maintien des services de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la réfection du toit garantira un environnement sécuritaire et sain à la clientèle jeunesse ainsi qu'aux travailleurs.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-17

D'ACCORDER au Club social des jeunes de Chapais une subvention maximale de 14 733 \$ pour la réalisation de son projet « Rénovation de la toiture - CHA »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1. FAHT-010 – AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE CLIENT - MAT

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds d'amélioration de l'hébergement touristique et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de continuer d'offrir un hébergement de qualité à Matagami;

CONSIDÉRANT QUE le projet démontre un potentiel réel et sa viabilité.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-18

D'ACCORDER à Mme Nathalie Pomerleau exploitant une entreprise individuelle, une subvention maximale de 12 628 \$ pour la réalisation de son projet « FAHT-010 – Amélioration de l'expérience client »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. PFC-017 - FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'indice de confiance est élevé et que le projet vise le maintien d'une entreprise et des emplois en région;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers prévisionnels de l'entreprise démontrent une situation économique viable;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet permettra à l'entreprise d'augmenter sa capacité d'opération et de répondre adéquatement à la demande future;

CONSIDÉRANT QUE le projet entraînera des répercussions positives sur le développement de la région.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-19

D'OCTROYER au promoteur un financement de 25 000 \$ pour la réalisation du projet.

D'AUTORISER la direction générale à signer la lettre d'offre de financement et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DIVERS

9.1. MOTION DE FÉLICITATIONS À MME MANON CYR, RÉCIPIENDAIRE DU PRIX FRANCINE-RUEST-JUTRAS

CONSIDÉRANT QUE lors des Assises 2022, de l'Union des municipalités du Québec, le prestigieux Prix Francine-Ruest-Jutras a été remis à Mme Manon Cyr;

CONSIDÉRANT QUE ce prix vise à reconnaître l'excellence et le leadership des femmes sur la scène politique municipale et dans la gouvernance locale;

CONSIDÉRANT QUE Mme Cyr joue un rôle prépondérant dans l'articulation et la communication des enjeux nordiques auprès des nombreuses sphères au sein desquelles elle exerce une influence;

CONSIDÉRANT QUE Mme Cyr est une figure importante dans la région et son rayonnement dépasse largement les frontières municipales.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-20

QUE le conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James félicite Mme Manon Cyr pour cette distinction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

11. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 18 août à Radisson comme prévu au calendrier.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-06-16-21

DE LEVER la séance à 14 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

Réal Dubé, secrétaire